

Séance Conseil communal du 7 octobre 2025

Il est 20h15 lorsque le président ouvre la séance à la Salle du Conseil communal de Rougemont.

Sont présents : 22 conseillers/ères
 La Municipalité (M. Von Siebenthal excusé)
 M. Tell Schwitzguébel, huissier

Sont excusés : M. Raphaël Eggen
 M. Nicolas Gerber
 M. Andrea Matti
 M. Matthias Moratti
 Mme Morganne Moratti
 M. David Rossier
 M. Patrick Tschudin
 Mme Sylvie Yersin

Absent : Mme Danièle Hakim
 M. Jean-Pierre Urweider
 M. Ludo Van der Heyden
 M. Beat Wampfler

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2025
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis N° 11/2025 - Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2026
5. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté. Il sera suivi comme présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2025

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

La lettre ouverte relative au Pôle Santé adressée au Conseil d'Etat concernant le Pôle Santé a été signée par les 3 présidents des Conseils communaux du Pays d'Enhaut.

Le Président s'est laissé dire que plusieurs conseillers ne souhaitaient pas se représenter pour la prochaine législature. Il encourage vivement l'ensemble des conseillers à motiver leur entourage à s'engager à leur tour pour leur Commune.

Le Président ne se représentera pas au vu de son projet de déménagement.

Le dépouillement des votations du 28 septembre 2025 s'est bien déroulé. Remerciements sont adressés aux scrutateurs et à la secrétaire pour l'efficacité de leur travail.

3. Communications de la Municipalité

M. Frédéric Blum, Syndic

Les études hydrogéologiques concernant le projet du centre culturel sont en cours. Les premiers résultats sont tombés, la composition du sol permettrait de travailler à des profondeurs intéressantes. Il faut toutefois attendre l'année prochaine pour les résultats définitifs.

Une convention est en cours avec le promoteur concernant les questions d'investissement et de gouvernance du projet. Si la convention est signée, une mesure administrative liée au PaCom devra être signée. Le projet de base sera alors présenté devant le Conseil communal.

M. le Syndic ne se représentera pas lors de la prochaine législature. Il encourage tous les citoyens à s'investir dans ces tâches très intéressantes. Une assemblée de Commune aura lieu le 18 novembre prochain. Des informations seront adressées à tous les citoyens par le biais d'un tout ménage.

Mme Michèle Genillard

Fait un retour sur les aventures du Pôle Santé. En août dernier, une coupe budgétaire de CHF 4.6 millions a été annoncée par le Conseil d'Etat qui aurait signifié la mise de la clé sous le paillasson. Une mobilisation importante a été effectuée par la population. Entre 500 et 600 citoyens ont participé à la manifestation organisée. Ce même jour, le Conseil de Fondation a reçu une nouvelle information du Conseil d'Etat réduisant la coupe à CHF 120'000.-. Ce montant est bien sûr moindre par rapport au montant initial mais nécessite tout de même des efforts supplémentaires à ceux entrepris depuis les deux dernières années, dans ce cadre-là la collaboration avec le canton reste extrêmement importante.

Concernant le projet de reconstruction, les promesses de dons ont atteint les CHF 4 millions souhaités, il s'agit d'un signal fort de soutien qui encourage le Conseil de Fondation à poursuivre les démarches en vue d'un projet de bâtiment adapté aux besoins de la population.

L'Association scolaire intercommunale du Pays d'Enhaut (ASIPE) et L'Association régionale du Pays d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants (ARPAJE) étudient des solutions de synergie. Les deux associations pourraient être regroupées. Une conseillère a été mandatée en la personne de Mme Sylvie Lacoste, ancienne directrice de l'ARPAJE. Elle travaille sur un projet de regroupement qui sera présenté aux trois Conseils communaux. Plus d'informations parviendront aux conseillers en temps voulu.

Mme Genillard sera en principe candidate à la Municipalité.

Mme Annie Schwitzguebel

Le remplacement du système de chauffage de l'Arbalète et du Foyer sont terminés. Concernant le Groupe Forestier, M. Yohan Hass a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2025.

Mme Schwitzguebel ne se représentera pas lors des prochaines élections communales.

M. André Reichenbach

Le site de l'Eglise n'a pas été retenu pour la candidature à l'UNESCO. Toutefois, les critères évoluent. Ainsi, en collaboration avec l'Office Fédéral de Culture, le travail continue afin de voir si une adhésion pourrait tout de même être envisagée. Des brochures sont à disposition sur les sites clunisiens.

Pour la saison d'été, le directeur de BDG a annoncé le double de passage et pratiquement également le double de chiffre d'affaires.

M. Reichenbach sera candidat à la Municipalité lors des élections du printemps prochain.

M. Thierry Gerber

Le réservoir de la Forcla a été recouvert de terre. La terre végétale sera apposée le printemps prochain. Les tests d'étanchéité ont été faits. Une désinfection entière sera effectuée début novembre. Après différents tests, la mise en service devrait avoir lieu fin novembre.

M. Gerber se représente à la Municipalité lors des prochaines élections.

Mme Cindy Morier

Se réfère au recours au tribunal administratif fédéral en lien avec l'enclenchement anticipé du MOB. Suite au recours de la Municipalité, Le MOB et l'OFT avaient fait une demande de levée de l'effet suspensif des travaux. Le tribunal a rejeté leur demande, ce qui représente une bonne nouvelle pour la Municipalité qui espère trouver un terrain d'entente avec le MOB.

Mme Morier sera candidate à la Municipalité lors des prochaines élections.

**4. Préavis N° 11/2025
Adoption de l'arrêté communal d'imposition 2026**

Mme Marie Nussbaumer fait lecture du rapport de la commission de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

- **D'approuver l'arrêté d'imposition 2026 tel que présenté**
Est accepté à l'unanimité

- De le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026

Est accepté à l'unanimité

12. Divers et propositions individuelles

M. Pascal Oesch

Félicite les entreprises qui ont participé à l'assainissement de la conduite d'eau potable du Crêt. Merci également à M. Thierry Gerber pour les réponses obtenues lors de la séance qui s'est déroulée avant les travaux. Il semble que la gestion de ces travaux n'ait pas été facile. Un responsable de la direction des travaux aurait été bienvenu. M. Oesch aimeraient connaître quel est le responsable d'un tel chantier. M. Thierry Gerber reconnaît que ce chantier aurait dû être géré différemment, principalement au niveau de l'anticipation. La direction technique doit être effectuée par le bureau d'ingénieur. Une ligne directrice sera établie et permettra une meilleure gestion des chantiers les prochaines années.

M. Alexis Morier

Demande quelle est l'utilisation du petit chalet situé devant l'Hôtel de Ville. Mme Schwitzguebel répond qu'il va être déplacé au Guffre, vers la place de pic-nic. Un sentier des refuges sera créé. La place sur laquelle est déposée le chalet appartient à un privé. La place était louée par l'Office du Tourisme. La location a été reprise pour une année par la Commune. M. Morier pense qu'il pourrait être intéressant d'utiliser cette place comme parking pour des vélos avec possibilité de recharge pour les vélos électriques. Actuellement, ils se parquent autour de la Fontaine et la place est limitée. Mme Cindy Morier retient cette excellente idée et l'étudiera.

M. Christophe Barbey

Se demande où en sont les projets de construction d'immeubles de logements pour les citoyens de la région. Deux sites sont à l'étude, répond M. le Syndic. Une évaluation de ces deux parcelles a été effectuée par une société spécialisée. Le retour de cette étude vient de parvenir à la Municipalité. Des sociétés de développement de logements vont être approchées pour obtenir des propositions.

M. Christophe Barbey

Aimerait savoir si un registre des entreprises existe. M. Reichenbach répond que PERET contacte les nouvelles entreprises de la région. Il détient la liste des entreprises régionales.

M. Christophe Barbey

Mentionne une lettre reçue de la Commune qu'il juge étonnante. Elle concerne les véhicules aménagés qui stationnent dans la Commune. Cette dernière prie ces personnes de s'inscrire au contrôle des habitants et recommande aux entreprises de ne pas les engager s'ils ne sont pas légalement inscrits. M. Barbey aimeraient savoir comment la Municipalité imagine gérer cette situation à l'avenir. Ce courrier a été adressé à l'ensemble des entreprises, répond M. le Syndic. Il informe que la Commune ne souhaite pas se retrouver avec du personnel temporaire logeant dans leurs véhicules, à l'instar du Châble. La zone qui a été mise en place à Leysin, par exemple, a dû être stoppée. Ces personnes souhaitent profiter de stationner gratuitement dans le village sans être liée aux charges afférant au fait d'habiter quelque part. Ne pas accepter cette situation en va de la sécurité du village et de l'image qu'il transmet. Les trois Communes sont en réflexion.

M. Nicolas Blatti

Renchérit sur les campeurs mentionnés précédemment. Il attire l'attention sur le risque de dumping salarial. En effet, un tel mode de vie ne génère pas les mêmes charges financières.

M. Colin Rayroud

Se demande s'il était envisageable de lisser quelque peu le nombre de préavis présentés à chaque Conseil. La Municipalité prend note.

M. Jan Poulie

Remercie la Municipalité et Immoflor Immobilier pour leurs actions ayant abouti au bouchage des trous sous le tunnel près de la route cantonale. En partant du Chemin des Chanterelles, il aimerait savoir s'il est possible de passer par en bas plutôt que faire tout le tour. M. le Syndic informe qu'il s'agit d'une roue privée.

M. Christophe Barbey

Aimerait que la barrière de la Verdaz soit gérée différemment. Il a la possibilité d'ouvrir la barrière et est sollicité de temps à autre. Cette situation le gêne. M. le Syndic rappelle que cette barrière a été exigée notamment par les Améliorations Foncières. Si l'utilisation de la route changeait d'affectation et devenait touristique, M. le Syndic mentionne que les Améliorations Foncières pourraient demander un remboursement de leur subvention. Également, le passage pourrait devenir payant mais les taxes encaissées couvriraient très difficilement les frais d'entretien. M. Barbey ne souhaite pas que la barrière soit enlevée.

M. Christophe Barbey

Sur la Route de Siernes Picaz, certains transports de bétail semblent dépasser les 30 tonnes autorisées. Ces camions empruntent ensuite la Route de la Verdaz et abîment clairement le chemin. M. le Syndic informe que la Commune peut déroger dans certains cas si demande lui est faite. A noter qu'une étude a révélé certains points intéressants. Par exemple, un train routier de 5 essieux génère un impact moindre par rapport à un 2 ou 3 essieux en solo.

M. Christophe Barbey

Aimerait connaître l'avancement de la révision de la Loi sur les Communes. Rougemont a transmis ses remarques mais n'a pas participé à des tables rondes. A ce jour, la Commune n'a pas reçu de retour du Canton.

M. Jean-Albert Lenoir

Informe que de nombreux piétons utilisent le chemin à côté de chez lui mais ne peuvent poursuite comme le passage à niveau est définitivement fermé. Mme Cindy Morier prend note et organisera la pose de signalisation adéquate.

M. Pascal Oesch

Revient sur la loi pour la protection du patrimoine naturel et paysagé entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et sa mise en application adoptée par le Conseil ce printemps. Une table ronde a eu lieu pour démontrer la complexité de sa mise en place. M. le Syndic rappelle que le règlement voté était le plus souple possible. Toutefois, il sera certainement nécessaire de se lier avec d'autres Communes rurales afin de l'adapter. Mme Cindy Morier va se renseigner sur le contenu de cette table ronde et remercie M. Oesch pour son intervention.

M. Bernard Yersin

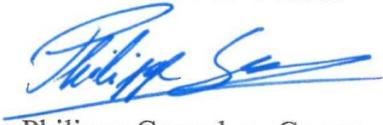
Aimerait connaître la vérité sur le chantier de l'eau potable du village.

M. Thierry Gerber informe que les plans remis faisaient part de séparatif existant. Lors de l'ouverture de la route, il s'est révélé que ce n'était pas le cas. Les tuyaux étaient en ciment et pas suffisamment profonds. Le travail prévu était censé être rapide comme il suffisait d'enlever l'ancienne conduite et la remplacer par la nouvelle. Comme les tuyaux n'étaient pas conformes, ça n'a pas été le cas. Le bureau d'ingénieur a été contacté. Des surcouts pour les eaux claires et usées sont effectivement à prévoir.

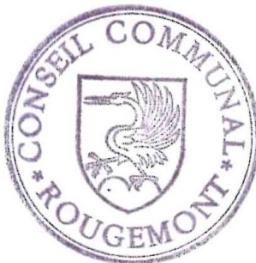
La parole n'étant plus demandée, le président met un terme aux débats à 21h05.

Rougemont, le 7 octobre 2025

Le Président du Conseil



Philippe Gonçalves Guerra



La secrétaire du Conseil



Nathalie Testa